



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 8 octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard : « *Police municipale : l'uniforme, rien que l'uniforme ! Vraiment ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

les résolutions de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse toute la lumière sur l'affaire concernant le policier communal mis en cause pour son manque de neutralité (affaire "Thin Blue Line") à travers une enquête indépendante et rende public ses résultats. Cela afin d'établir le déroulé détaillé des faits pour comprendre où sont les éventuels torts et éviter qu'une telle situation dommageable pour le corps de police puisse se reproduire à l'avenir*

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique à l'ensemble des employées et employés communaux-ales un rappel écrit des règles concernant la neutralité des fonctionnaires, et leur importance fondamentale, notamment sur l'interdiction de toute mise en scène de l'uniforme et de l'utilisation de toute autre bien appartenant à la Commune à des fins personnelles, idéologiques ou commerciales »*

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité analyse en détails toutes les autorisations d'activités accessoires données à ses collaborateurs-rices, en particulier parmi les fonctions exposées, et annule dans les plus brefs délais celles qui sont problématiques au regard des décisions réglementaires prises depuis leur attribution et de l'évolution de la sensibilité sur les questions de neutralité des fonctionnaires »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi huit octobre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :